



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE CONTRÔLE ET
MAINTENANCE SUR LES AIRES COLLECTIVES
DE JEUX PASSE AVEC L'ENTREPRISE JULLIEN**

**DÉCISION N° DM-20-336
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au journal BOAMP et au profil acheteur de la ville le 01 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT l'offre de l'entreprise JULLIEN jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'entreprise JULLIEN, domiciliée La Seigneurie 27 120 PACY SUR EURE, représentée par Monsieur Stéphane LORET, Gérant, le marché de contrôle et maintenance sur les aires collectives de jeux.

Le marché est passé pour une durée initiale d'un an et reconductible tacitement 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans.

Le montant du marché dans sa solution de base s'élève à 13 947,25 € HT (16 736,70 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ